



## Mise en demeure de l'employeur?

Par **julw**, le **18/10/2012 à 14:50**

Bonjour,rnrnje suis en arrêt maladie depuis près d'1 an 1/2. Depuis près d'1 an, j'essaie d'obtenir de mon employeur des réponses concernant:rn- les montants mensuels qu'il me vire qui n'ont aucun rapport avec mon salaire (bien en dessous évidemment)rn- certains montants sur mes relevés de salaire sont négatifsrn- la suppression de mon 13ème mois juste après que je tombe en A.Mrn- quand certaines personnes (syndiquées) se renseignent pour moi, je recois juste après des virements qui ne correspondent à rien du tout et n'apparaissent pas sur les bulletins de salaire.rn- l'absence de paiement durant 3-4 mois sans raison valable (ceci est arrivé 3 fois depuis mon arrêt)rnrnAvant d'entreprendre des poursuites (je dois encore évaluer financièrement mes capacités), il m'a été conseillé de faire une mise en demeure. Est-ce possible dans mon cas? Dois-je calculer le montant exact que l'entreprise me doit?rnrnMerci d'avance!!

Par **pat76**, le **18/10/2012 à 15:33**

BonjourrnrnVotre salaire est versé mensuellement pas votre employeur et il reçoit en contrepartie les indemnités journalières versées par la CPAM et éventuellement les indemnités complémentaires versées par une caisse de prévoyance?rnrnVous avez consulté votre convention collective?rnrnL'arrêt est dû à une maladie professionnelle ou non professionnelle?rnrnVous recevez un bulletin de salaire chaque mois où il est indiqué un net à payer.rnrnLe virement fait par votre employeur doit correspondre obligatoirement à ce net à payer.

Par **julw**, le **18/10/2012** à **15:47**

Bonjour pat76, merci pour votre réponse!rnJe vais effectivement aller à la recherche de la convention collective, ce sera un bon début.rnL'arrêt maladie est dû à un harcèlement moral. Il est donc considéré comme une maladie professionnelle, mais l'entreprise se bat pour revenir sur cette définition (mauvaise image + indemnités obligent).rnPour les bulletins de salaire, oui, j'en recois un tous les mois, mais:rn- les salaires varient de mois en mois voire apparaissent négatifs (!) sans logique...rn- en allant voir l'inspection du travail et la CPAM, personne ne comprend ces relevésrn- c'est pourquoi ça fait 1 an que je leur demande des explications, que je n'ai jamais eues, et je pense avoir été assez patiente!rnet les virements ne correspondent pas toujours au net à payer...

Par **pat76**, le **18/10/2012** à **15:53**

RebonjourrnVotre maladie a été reconnue professionnelle par le médecin Conseil de la CPAM?

Par **julw**, le **18/10/2012** à **16:12**

Cela a été refusé, mais au vu de mon dossier, les syndicats et les assistantes sociales m'ont demandé de faire un recours...

Par **pat76**, le **18/10/2012** à **16:19**

Vous avez fait le recours devant le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale?

Par **julw**, le **18/10/2012** à **17:20**

Pour l'instant, non, j'ai juste fait le recours auprès de la CPAM.